

BRIQUETERIES

PROJET D'ACCORD

CCT 2017-2018

POUVOIR D'ACHAT

- *Augmentation des salaires bruts de 16 cent à partir du 1/6/2017*

PREPENSION (RCC)

- *Accord pour la prolongation des régimes existants*
 - ⇒ 58 ans (2017) – 59 ans (2018) avec 40 ans de carrière
 - ⇒ 58 ans (2017) – 59 ans (2018) 33 ans de carrière et 20 ans de travail de nuit
 - ⇒ 62 ans avec 40 ans de carrière

SECURITE D'EXISTENCE

- *Indemnité FSE de € 8,50 (+1,1%) par jour pendant un max. de 132 jours de chômage temporaire*

ENSUITE :

- ✓ *Crédit-temps: emplois de fin de carrière mi-temps à partir de 55 ans, crédit de soins 51 mois*
 - ✓ *Assurance hospitalisation: négociations des tarifs pour la poursuite en cas de (pré)pension*
 - ✓ *Procédure d'entretien dans le cadre des classifications de fonctions*
 - ✓ *Formation et éducation: en moyenne 2 jours/an*
-